

# RAPPORT D'ÉVALUATION DU BILAN DES FORMATIONS DU 2<sup>E</sup> CYCLE

**Université de la Polynésie française**

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023**  
VAGUE C

Rapport publié le 27/02/2024



Au nom du comité d'experts<sup>1</sup> :

Olivier Ballesta, Président

Pour le Hcéres<sup>2</sup> :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

<sup>1</sup> Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 13) ;

<sup>2</sup> Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts ». (Article 8, alinéa 8).

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation de la politique et de la mise en œuvre de l'offre de formation du 2<sup>e</sup> cycle de l'université de la Polynésie française, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur. Il est à noter que la période sur laquelle portent les données de cette évaluation (2018-2021) a été impactée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et par la mise en place de plusieurs transformations de l'enseignement supérieur, dont certaines concernent le 2<sup>e</sup> cycle (admission en master, etc.) et sont, pour certaines encore, en cours de déploiement.

Cette évaluation repose d'une part, sur les dossiers d'autoévaluation de chaque formation du 2<sup>e</sup> cycle de l'université, et d'autre part, sur des auditions comprenant une rencontre avec les équipes de pilotage politique et administratif des formations, et avec des formations représentatives (environ 20 % de l'offre de formation) choisies conjointement et collégialement par le Hcéres et l'université.

Ce rapport contient les rapports d'évaluation des formations listées ci-après :

**Domaine Arts, lettres, langues/Sciences humaines et sociales :**

- *Master Langues et sociétés*

**Domaine Droit, économie, gestion :**

- *Master Droit privé*
- *Master Droit public*
- *Master Management et commerce international*

**Domaine Sciences, technologies, santé :**

- *Master Énergie (co-accréditation avec l'université de Franche-Comté et l'université technologique de Belfort Montbéliard)*

## Organisation de l'évaluation

L'évaluation du 2<sup>e</sup> cycle de l'université de la Polynésie française a eu lieu à l'automne 2022. Le comité d'experts était présidé par Monsieur Olivier Ballesta, maître de conférences en géographie physique, humaine, économique et régionale à l'université de Bordeaux. La vice-présidence du comité a été assurée par Madame Sophie Wodociag, maître de conférences en sciences de gestion à l'université de Haute-Alsace.

Ont également participé à cette évaluation :

- Mme Martine Atgé, professeure agrégée en sciences de gestion à l'université de Haute-Alsace ;
- Mme Sophie Belan, maître de conférences en études anglophones à Nantes Université ;
- M. Jean-François Bodart, professeur des universités en biologie cellulaire à l'université de Lille ;
- M. Benoît Crespin, maître de conférences en informatique à l'université de Limoges ;
- Mme Lila Ferrat, maître de conférences en biologie des populations et écologie à l'université de Corse Pasquale Paoli ;
- M. Paul Mayaux, étudiant en gestion à l'université de Lorraine ;
- Mme Hélène Pauliat, professeure des universités en droit public à l'université de Limoges ;
- M. Franck Plasse, conseiller à l'agglomération Grand Paris Sud ;
- M. Sébastien Rouquette, professeur des universités en sciences de l'information et de la communication à l'université Clermont Auvergne.

M. Laurent Simula, conseiller scientifique, et Mme Myriam Mouvagha, chargée d'évaluation, représentaient le Hcéres.

# Rapports des formations

# MASTER LANGUES ET SOCIÉTÉS

## Établissement

Université de la Polynésie française - UPF

## Présentation de la formation

Le master *Langues et sociétés*, parcours *Langues, cultures et société en Océanie* (LCSO) est le seul master du département Lettres, langues et sciences humaines. Il comporte un parcours unique.

### 1. La politique et la caractérisation de la formation

**La formation est en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement.** Elle est construite dans le prolongement des licences du département Lettres, langues et sciences humaines. Les étudiants du master viennent en effet des licences *Langues étrangères appliquées (LEA)*, *Langues, littératures et civilisations étrangères régionales (LLCER)*, *Histoire, Géographie et aménagement* et *Lettres*. Cette construction implique que ce master joue le jeu de la pluridisciplinarité, avec des enseignants-chercheurs qui viennent de différentes disciplines du département. Les cours sur les langues, cultures et sociétés océaniques s'inscrivent ainsi dans une approche linguistique, complétés par des cours plus historiques ou littéraires. La formation s'inscrit également dans les orientations thématiques de l'établissement en consacrant de nombreux enseignements à l'environnement socioculturel de la Polynésie française.

**La formation n'est pas ouverte à l'international.** Elle ne développe pas d'offre spécifique à l'international qui se traduirait par des partenariats internationaux. Lors des trois dernières années, aucune mobilité sortante étudiante n'est répertoriée. Le dossier d'autoévaluation indique trois mobilités entrantes en 2018 et six en 2020, mais il s'agit en fait d'étudiants étrangers ayant suivi des unités d'enseignement (UE) du master sans pour autant être inscrits à titre principal dans celui-ci. Si l'équipe pédagogique ne souhaite pas développer des partenariats internationaux pour diversifier ses compétences pédagogiques – déjà riches par leur diversité – en invitant des collègues étrangers, il serait cependant intéressant de nouer de tels partenariats pour permettre aux étudiants de bénéficier de mobilités sortantes, en particulier pour enrichir leurs connaissances des langues et cultures de la société océanique par celles d'autres ères socioculturelles.

**La formation bénéficie d'un très bon adossement à la recherche.** Elle intègre une formation à et par la recherche adaptée à la finalité recherche de la formation. Quatre professeurs des universités et six maîtres de conférences (dont deux habilités à diriger les recherches) participent aux enseignements. Le master est adossé à l'équipe d'accueil EATSCO (Sociétés traditionnelles et contemporaines en Océanie), à laquelle appartiennent la plupart des enseignants-chercheurs y intervenant. Le dernier semestre du master est consacré à la rédaction d'un mémoire de recherche ; des codirections étant parfois mises en place avec des collègues spécialistes de l'Océanie appartenant à d'autres universités. L'accompagnement au mémoire de recherche est organisé en amont par des enseignements d'épistémologie et méthodologie de la recherche.

**La formation intègre des éléments de professionnalisation, mais n'entretient pas de relations soutenues avec le monde socioéconomique.** En ce qui concerne la professionnalisation des étudiants, la formation intègre un stage obligatoire durant son cursus. Il faut cependant noter que celui-ci n'est pas intégré à une unité d'enseignement (UE), mais fait l'objet de bonification de notes d'UE existantes. Sur l'ensemble du master, une UE est spécifiquement dédiée à l'enseignement des métiers de la culture et des patrimoines. Une deuxième UE traite de la documentation (archives, documents, manuscrits), alors même que – outre la recherche – le master indique former aux métiers du patrimoine, de l'action et de la communication culturelles. Il existe donc un décalage entre les débouchés professionnels indiqués par la formation et le volume horaire consacré à l'apprentissage des savoirs et savoir-faire spécifiques à ces métiers durant la formation. En effet, la majorité des enseignements est dédiée à la formation à la recherche pour la réalisation d'une thèse sur les langues, cultures et sociétés de l'Océanie. La formation ne propose pas d'alternance, le territoire de Polynésie française ne disposant pas d'un dispositif d'apprentissage similaire à celui existant en métropole. La formation n'a également pas délivré de validation des acquis de l'expérience (VAE), les dispositifs des VAE étant seulement applicables depuis peu en Polynésie française. Il faut noter que certains enseignements sont donnés le soir et sont donc compatibles avec les contraintes d'un étudiant en formation continue, ce qui donnera pour la formation la possibilité de s'ouvrir à terme ces dispositifs.

## 2. L'organisation pédagogique de la formation

**La formation met en œuvre les méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées.** Dans la mesure où le premier objectif du master est à la formation par et à la recherche, l'organisation de séminaires de recherche avec des enseignants-chercheurs spécialistes des questions étudiées par le master permet d'offrir des contenus et des méthodes pédagogiques en adéquation avec cet objectif. Cependant, la formation ne développe pas spécifiquement dans ce domaine une approche par compétences.

**La formation gagnerait à diversifier davantage ses pratiques pédagogiques.** Elle diversifie ses méthodes pédagogiques pour favoriser la réussite de ses étudiants, le cas échéant en participant aux actions prévues par des projets entrant dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir (PIA). Elle propose des modalités variées d'enseignement, dont le distanciel total ou partiel, pour flexibiliser l'accueil de ses différents publics. La pédagogie adoptée se concentre sur la lecture critique d'articles et d'ouvrages de recherche. Ces pratiques indispensables dans un objectif de formation à la recherche ne sont pas complétées par d'autres démarches pédagogiques, telles que la pédagogie inversée ou l'utilisation des ressources pédagogiques offertes par les plateformes numériques (dépôt de fichiers numérisés, de podcasts, de vidéos pédagogiques, etc.). Hormis au sein du cours d'informatique appliquée à la recherche, les outils numériques ne font pas l'objet d'un usage pédagogique complémentaire pour développer des compétences d'analyse et de synthèse.

**Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas adaptés pour permettre son ouverture à l'international.** La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences linguistiques utiles à son insertion professionnelle à travers l'enseignement obligatoire de l'anglais et de l'anglais pour la recherche. En revanche, elle n'inclut pas de mobilités sortantes ou entrantes *stricto sensu*, mobilité qu'elle ne cherche pas à développer.

**Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés aux publics de la formation continue et en alternance, mais la formation ne développe pour autant pas ce type de parcours.** L'emploi du temps avec de nombreux enseignements en fin de journée permettrait un accès des publics de formation continue à la formation ; cependant ce type de parcours n'est pas développé.

## 3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

**La formation suit son attractivité auprès de ses différents publics sans pour autant mettre en place une politique active pour la développer.** Entre 2018 et 2020, la formation a compté un nombre stable de candidats, ce qui indique que l'attractivité de la formation est restée stable. Plus précisément, elle a compté entre 36 et 39 candidats par an et en a admis entre 32 et 34 étudiants. Cependant, certaines années, seulement 15 personnes parmi les étudiants admis en première année de master (M1) s'inscrivent réellement. Compte tenu du nombre des inscriptions en M1 et des abandons (voir point suivant), il est très important pour la formation de mettre en place des dispositifs d'information pour améliorer la connaissance précise du contenu et des débouchés du master par les candidats, point faible qui n'est pas identifié dans le dossier d'autoévaluation. L'organisation de portes ouvertes, la participation de l'équipe pédagogique à des forums d'orientation ou encore l'enrichissement des supports de communication déjà existants constituent des leviers dont la formation gagnerait à se saisir.

**La formation suit la réussite de ses étudiants, mais n'a pas mis en place une réelle stratégie pour remédier à un taux d'abandon et d'échec significatif.** Le dossier d'autoévaluation ne donne pas le pourcentage précis du taux de réussite des étudiants, il indique cependant un nombre annuel d'abandons non négligeable. Ainsi, 11 étudiants sur 32 n'ont pas validé de crédits ECTS en 2018-19 et 5 sur 34 en 2020-21. Surtout, le dossier indique un faible nombre de réussites. Sur la période 2016- 2018, trois à quatre étudiants réussissent le diplôme selon les années, ce qui est peu même en ne prenant en compte un nombre d'étudiants réellement inscrits dans la formation de 15 personnes. Cette faible réussite indique la nécessaire mise en place de dispositifs d'accompagnement et d'aide à la réussite, en complément d'une politique de diversification des pratiques pédagogiques.

**La formation n'analyse pas l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés.** Elle n'a pas mis en place un dispositif d'enquête sur l'insertion professionnelle de ses étudiants. Le dossier d'autoévaluation ne donne également que peu d'éléments factuels sur la nature des emplois obtenus (secteur, type de contrat, débouchés). Il indique que « certains » étudiants vont en master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF), d'autres trouvent du travail dans l'enseignement en tant que contractuels, ou encore dans le monde de la culture (animation culturelle) ou dans l'administration (communale, territoriale), sans détail sur le nombre d'étudiants concernés. Or, ce manque de suivi annuel systématique et rigoureux est pénalisant à plusieurs niveaux. Il ne permet pas de réellement mesurer l'adéquation de la formation aux attentes du monde socioéconomique local. Les métiers listés ci-dessus ne correspondent également pas aux débouchés

professionnels de documentation mis en avant, en plus de la recherche, dans la présentation de la formation. Qui plus est, en matière de recherche, le dossier indique deux poursuites d'études en 2018-19, aucune en 2019-20 et une en 2020-21, ce qui est peu pour un master qui affiche une vocation forte à la poursuite d'études en thèse.

## 4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

**La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.** La politique de ressources humaines de l'établissement tient compte des besoins d'encadrement de la formation. En effet, l'équipe pédagogique est de 21 enseignants, ce qui est très satisfaisant compte tenu du nombre d'étudiants à encadrer dans ce master.

**La formation a mis en place un conseil de perfectionnement dans une démarche d'amélioration continue.** Elle dispose d'un conseil de perfectionnement comprenant notamment des étudiants et des personnalités extérieures à la formation. Celui-ci se réunit périodiquement pour analyser les résultats de la formation et contribuer à son évaluation interne. Le compte-rendu du dernier conseil de perfectionnement fait état de discussions sur le programme et la proposition de nouveaux cours à mettre en place. La formation organise l'évaluation des enseignements et de la formation en distribuant des questionnaires auprès des étudiants et prend en compte les résultats de cette évaluation lors du conseil de perfectionnement.

## Conclusion

### Points forts

- Une formation disposant de moyens suffisants pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.
- Une bonne formation à et par la recherche, avec des enseignements adaptés à la préparation du mémoire de recherche et un dernier semestre du master consacré à la rédaction du mémoire.
- Une équipe pédagogique et un master qui jouent le jeu de la pluridisciplinarité.

### Points faibles

- Un taux d'abandon élevé et un faible nombre d'étudiants diplômés chaque année.
- Une absence de relations soutenues avec le monde socioprofessionnel.
- Une absence de suivi et d'analyse précis et systématiques de l'insertion professionnelle des diplômés.
- Des stages ne donnant pas lieu à des crédits ECTS dans une UE spécifique.

### Recommandations

- Mettre en place un dispositif de suivi des anciens étudiants pour améliorer le pilotage de la formation.
- Renforcer la professionnalisation en prenant en compte les débouchés professionnels réels des cohortes d'anciens étudiants.
- Mettre en place une politique de communication sur la formation plus complète afin d'informer plus précisément les candidats sur les attendus de l'équipe pédagogique et les débouchés réels du master.
- Diversifier davantage les pratiques pédagogiques pour remédier au taux d'échec significatif des étudiants en M1.

# MASTER DROIT PRIVÉ

## Établissement

Université de la Polynésie française - UPF

## Présentation de la formation

Le master *Droit privé* est porté par le département Droit, économie, gestion de l'UPF. Il comporte un seul parcours, intitulé *Droit des affaires*.

### 1. La politique et la caractérisation de la formation

**La formation est globalement en adéquation avec la stratégie formation de l'établissement.** Le master *Droit privé* fait suite à une licence *Droit* généraliste, et prend en compte les acquis de cette licence dans le domaine du droit privé. Aucun partenariat institutionnel n'est présenté, mais de nombreux professionnels interviennent dans la formation. La pluridisciplinarité n'est pas spécifiquement recherchée puisqu'il s'agit d'un master disciplinaire, à vocation professionnelle essentiellement. Mais certains enseignements sont mutualisés avec le master *Droit public*. Des enseignements de langue sont prévus. La formation offre des enseignements obligatoires en droit de l'environnement. Les enjeux du développement durable sont abordés dans d'autres enseignements (droit des transports, droit foncier, droit de l'urbanisme, etc.).

**La formation n'est pratiquement pas ouverte à l'international.** Elle ne propose pas de parcours international spécifique. Les étudiants ont cependant la possibilité d'accomplir une mobilité au cours de leurs années de master. Le programme d'investissements d'avenir (PIA 4) ExcellencES devrait permettre d'ouvrir des possibilités plus diverses de mobilité (entrante et sortante). En l'état actuel, la formation reste peu attractive ; l'un des facteurs explicatifs étant que certains enseignements sont spécifiquement axés sur le droit applicable en Polynésie.

**La formation bénéficie d'un adossement satisfaisant à la recherche.** Les deux années de master comportent des heures dédiées à la formation à la recherche (30 heures équivalent travaux dirigés), qui incluent une formation à l'intégrité scientifique ; en outre, un mémoire de recherche (soumis au logiciel antiplagiat) conditionne l'obtention du diplôme. Les étudiants sont associés à un certain nombre d'activités du laboratoire Gouvernance et développement insulaire (GDI), auquel est adossé le master *Droit privé*. Ils sont donc sensibilisés aux enjeux de la recherche et de manière plus spécifique aux enjeux et défis d'une recherche doctorale. Sept enseignants-chercheurs interviennent au sein de la formation à hauteur de 345 heures/étudiant ; la majorité du volume horaire global est effectuée par des enseignants-chercheurs, mais un nombre important de professionnels intervient également.

**La formation entretient des relations suivies et cohérentes avec le monde socioéconomique et intègre des éléments de professionnalisation.** Elle se soucie de l'environnement spécifique dans lequel s'inscrit la Polynésie française sur les plans juridique et socioéconomique. Elle prépare les étudiants aux métiers juridiques qui sous-tendent l'économie locale et leur offre une connaissance approfondie du contexte normatif polynésien. La Polynésie dispose en effet de spécificités normatives dans plusieurs domaines (le droit des contrats, le droit du travail, le droit de la consommation, le droit des entreprises en difficulté, la fiscalité des entreprises, le droit foncier, la répartition des compétences État/Pays en matière environnementale ou le droit des activités maritime, etc.). Les étudiants doivent donc être formés aux règles normatives métropolitaines, mais aussi aux règles juridiques propres à la Polynésie afin de répondre aux attentes des employeurs locaux. Neuf professionnels (Président du tribunal de commerce, Présidente du tribunal foncier, cadres du secteur bancaire) interviennent pour un volume horaire/étudiant de 278 heures. Ils sont pleinement intégrés à l'équipe pédagogique et sont représentés au conseil de perfectionnement du master. Ces différents contacts permettent une meilleure insertion professionnelle des étudiants. Un stage obligatoire de 12 semaines est prévu. Le master n'est pas ouvert à l'alternance. La formation ne comprend pas de formation spécifique à l'entrepreneuriat, ce qui peut interroger pour un master de droit privé orienté vers le droit des affaires. L'intervention de professionnels ne remplace pas nécessairement une telle sensibilisation.

## 2. L'organisation pédagogique de la formation

**La formation met peu en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées.** Les enseignements présentés dans la maquette mettent en évidence le contenu du master ; les compétences visées sont cohérentes au regard des matières enseignées. La certification PIX est proposée en licence. L'acquisition du portefeuille de compétences a débuté en 2020 et s'étend actuellement à l'ensemble des formations. Pour autant, la maquette du master n'est pas construite en termes d'acquisition de compétences.

**La formation diversifie un peu ses pratiques pédagogiques.** Les méthodes pédagogiques mises en œuvre sont très classiques ; la formation commence à s'ouvrir à l'hybridation pédagogique. Les méthodes de classes inversées sont très pratiquées dans le master. Les enseignements dispensés à de petites promotions permettent des cours interactifs. Le choix a été fait de dispenser les cours en principe en présentiel, pour inciter les étudiants à travailler de manière plus dynamique et moins passive ; le contact avec les professionnels est aussi plus direct.

**Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas particulièrement adaptés pour permettre son ouverture à l'international.** Le master *Droit privé* comprend 63 heures d'enseignement obligatoire en anglais, dispensées en petits groupes, privilégiant la participation active des étudiants. Le master ne propose pas actuellement d'enseignements juridiques en anglais, car il ne dispose pas de ressources pour le faire. Les étudiants ne sont pas très demandeurs. Le projet Narua (lauréat du programme d'investissements d'avenir (PIA) 4 ExcellencES) pourrait ouvrir de nouvelles perspectives en la matière. Une certification en langue étrangère est proposée en licence. La formation ne propose pas de formation ou d'accompagnement spécifique à la mobilité internationale. Il ne semble pas qu'il y ait de professeurs invités au sein de la formation.

**Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas spécifiquement adaptés aux publics en alternance, mais à ceux de la formation continue.** Aucun projet d'ouverture à l'alternance n'est prévu. La formation est ouverte à la formation continue ; les enseignements ont lieu le soir pour permettre à des publics salariés de pouvoir suivre les cours. En 2018-2019, il y a eu deux stagiaires en formation continue, en 2019-2020, quatre stagiaires en formation continue et en 2020-2021, cinq stagiaires en formation continue sur 15 étudiants.

## 3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

**La formation ne développe pas réellement son attractivité auprès de ses différents publics.** Le nombre d'admis en master *Droit privé* reste stable, mais faible (29) en raison des effectifs réduits de la licence *Droit* mais aussi de l'étroitesse du marché local du travail. L'existence de stages obligatoires impose une sélection sérieuse des candidats. Aucun dispositif particulier d'information sur la formation n'est présenté.

**La formation suit de manière limitée la réussite de ses étudiants.** Une sélection des étudiants sur la base de critères académiques conduit à un taux de réussite très élevé (14 en première année sur 15 inscrits et neuf en seconde année sur 11 inscrits sur l'année 2020-2021). Il ne semble donc pas nécessaire de mettre en place un dispositif d'aide à la réussite. Les trois défaillances correspondent toutes à des abandons liés à des raisons privées et non pas à des échecs lors des examens.

**La formation n'analyse que partiellement l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi.** Des enquêtes d'insertion sont réalisées à 18 et 30 mois par le Centre d'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle (COSIP), mais le taux de réponse reste extrêmement faible. Les données montrent une bonne insertion professionnelle, mais qui est difficile à apprécier compte tenu de la faiblesse des informations obtenues. Le nombre de poursuites d'études (en doctorat par exemple) semble très limité.

## 4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

**La formation dispose globalement des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.** Neuf enseignants-chercheurs interviennent dans la formation (alors qu'il était indiqué sept dans l'item du dossier d'autoévaluation relatif à l'adossement à la recherche) ; ce nombre devrait être augmenté du fait de deux nouveaux recrutements. Neuf enseignants temporaires interviennent dans la formation (essentiellement des professionnels, ce qui est cohérent au regard des objectifs de la formation). Il n'y a pas de professeurs invités, mais des professeurs « missionnaires » pour assurer un enseignement spécifique. Il aurait été intéressant de connaître leur liste et leur origine, ainsi que la nature des enseignements dispensés. Certains enseignants suivent une formation à l'hybridation pédagogique. Il n'existe pas de mécanisme permettant de suivre la soutenabilité financière de la formation ; elle est de 422 heures équivalent travaux dirigés (HETD) en première année de master (M1) et de 302 (HETD) pour la deuxième année de master (M2) avec un certain nombre

d'enseignements mutualisés avec le master *Droit public*. La formation est pilotée exclusivement par son directeur sans soutien spécifique. On note les liens étroits avec le directeur du département et celui du laboratoire auquel le master est adossé, mais aussi avec la gouvernance de l'université. Ils permettent d'établir les orientations générales ; les projets engagés sont généralement soutenus. Le directeur du master dispose d'une autonomie réelle pour piloter la formation.

**La formation a défini un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue qui repose essentiellement sur le conseil de perfectionnement.** Il n'existe pas de mécanisme d'évaluation des enseignements. Il est indiqué que le petit nombre d'étudiants permet de connaître rapidement leurs doléances, mais il serait souhaitable de créer un mécanisme institutionnel, dans la perspective d'une diversité des publics, tous n'ayant pas de liens aussi étroits et réguliers avec les enseignants-chercheurs. Le conseil de perfectionnement a été instauré récemment (mais on peut noter qu'aucun étudiant n'a déposé sa candidature pour y participer, alors que sont représentés les enseignants et des personnalités extérieures) et la formation manque de recul pour apprécier sa pertinence. Il semble cependant qu'il permette un dialogue avec les professionnels, en particulier sur ce qui est demandé en stage. Les professionnels semblent présents et dans une dynamique de proposition.

## Conclusion

### Points forts

- Une formation très attentive aux besoins socioéconomiques du territoire.
- Des liens formation-recherche avérés et construits.
- Une formation préparant les étudiants au marché du travail à travers les interventions de professionnels.

### Points faibles

- Aucune ouverture à l'international et aucun enseignement juridique en langue anglaise.
- Peu de stagiaires en formation continue.
- Aucune mesure précise de l'insertion professionnelle.
- Aucune initiation à l'entrepreneuriat.

### Recommandations

- Développer l'internationalisation de la formation (mobilité entrante, mobilité sortante, enseignements en anglais) en développant également l'information sur cette formation à l'extérieur.
- Renforcer l'attractivité et ainsi augmenter les effectifs qui restent faibles par un développement de la formation continue et/ou en alternance.
- Renforcer le dispositif de suivi des étudiants diplômés.
- Renforcer les liens avec les entreprises et le monde professionnel en particulier en insistant sur l'entrepreneuriat.

# MASTER DROIT PUBLIC

## Établissement

Université de la Polynésie française - UPF

## Présentation de la formation

Le master *Droit public* est proposé par le département Droit, économie, gestion de l'UPF. Il comporte un parcours unique intitulé *Droit des collectivités territoriales*. Il est accessible en formation initiale et en formation continue. Cette formation accueille principalement des étudiants préparant des concours administratifs ou qui sont déjà agents publics et se forment pour faire progresser leur carrière.

### 1. La politique et la caractérisation de la formation

**La formation est globalement en adéquation avec la stratégie formation de l'établissement.** Le master *Droit public* est principalement conçu pour des étudiants qui se destinent aux carrières de l'administration territoriale. Initialement n'existait qu'un seul master mixte, comportant des enseignements de droit privé et de droit public. La mise en place de deux masters, l'un de droit privé et l'autre de droit public, semble avoir permis de répondre dans de meilleures conditions aux attentes différenciées du public, l'un se destinant aux carrières judiciaires, l'autre souhaitant travailler dans les collectivités territoriales. Le master *Droit public* constitue le débouché naturel des étudiants issus de la licence *Droit* ayant une préférence pour le droit public et souhaitant poursuivre leurs études en Polynésie française plutôt qu'en France métropolitaine ou ailleurs. Mais la formation accueille également depuis quelques années des étudiants issus d'autres filières (licence *Administration publique* notamment). Il est donc envisagé d'effectuer une sélection plus exigeante permettant de réorienter ce public vers d'autres offres de formation plus adaptées à leurs cursus. La formation s'inscrit clairement dans les priorités thématiques de l'établissement ; elle vise à répondre au souhait d'un public de demeurer en Polynésie et d'intégrer l'administration de ce territoire et de ses diverses collectivités. Elle bénéficie de partenariats académiques permettant une certaine mobilité des étudiants. Même si le master *Droit public* est désormais distinct du master *Droit privé*, il existe des enseignements communs (droit des contrats publics, droit de la concurrence, droit de l'urbanisme, droit pénal des affaires, droit des activités numériques, etc.). Le master propose un enseignement en droit de l'environnement, mais ne semble pas mettre un accent particulier sur le domaine du développement durable. La formation ne bénéficie pas de financement de type programme d'investissements d'avenir (PIA).

**La formation n'est pas vraiment ouverte à l'international.** Il n'existe pas de dispositif particulier à l'international. Les partenariats de la formation se trouvent dans la zone pacifique, logiquement. On note qu'il n'y a pas de mobilité entrante, ce qui peut s'expliquer par les coûts d'installation et par la nature de la formation. Il faudrait cependant réfléchir à ce point, dans la mesure où la maquette comporte, certes, des enseignements orientés vers le droit de la Polynésie française et ses spécificités, mais les autres enseignements sont assez généralistes et devraient pouvoir attirer des étudiants de la zone pacifique. On recense deux étudiants en mobilité sortante (tous les deux en Chine, partenariat avec l'Institut diplomatique).

**La formation bénéficie d'un adossement à la recherche correct.** Le dossier d'autoévaluation indique que l'initiation à la recherche est une priorité, mais le public semble peu intéressé par cette dimension. On note en 2020-2021 un volume de 30 heures de formation à la recherche et par la recherche ; la quasi-totalité des cours est assurée par des enseignants-chercheurs (au nombre de huit). La formation à la recherche repose sur des travaux personnels demandés aux étudiants. Au regard de la maquette, on constate que les mémoires de recherche semblent demandés aux étudiants en situation d'emploi, probablement parce qu'il paraît inutile de leur imposer un stage. Un petit volume horaire est dédié à la méthodologie de la recherche. Tous les mémoires de recherche rendus sont soumis à un logiciel de détection antiplagiat. Il existe une collaboration entre la formation et le laboratoire de recherche Gouvernance et le développement insulaire de l'UPF.

**La formation entretient des relations suivies avec le monde socioéconomique et intègre des éléments de professionnalisation.** Elle est attentive au contexte polynésien. Les étudiants sont ainsi sensibilisés aux particularités du droit applicable en Polynésie française (répartition des compétences État français/Polynésie française) ainsi qu'au contexte social et économique de la collectivité. Quatre intervenants professionnels sont identifiés comme intervenant dans la formation, pour assurer des enseignements techniques, mais pas les matières fondamentales. Le dossier d'autoévaluation indique cependant que les acteurs socioéconomiques

prennent une part importante dans la formation, ce qui interroge. Le master *Droit public* accueille des stagiaires en formation continue, dans la logique portée par l'établissement. Il n'existe pas de parcours spécifique pour eux, mais les cours semblent avoir tous lieu en fin de journée, ce qui permet à tous d'y assister. Le stage (pour les étudiants non professionnels) est de 12 semaines, sanctionné de 12 crédits ECTS. Il n'existe pas de formation spécifique à l'entrepreneuriat.

## 2. L'organisation pédagogique de la formation

**La formation ne met pas en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées.** Le master ne propose pas de certification PIX puisque celle-ci est proposée en licence. Il n'existe pas de portefeuille de compétences. Les méthodes pédagogiques sont classiques. On note la présence de conférences de méthode pour une préparation adaptée aux concours.

**La formation diversifie peu ses pratiques pédagogiques.** Un mécanisme d'hybridation pour les enseignements a été mis en place (surtout au moment de la crise de la Covid-19) ; un processus d'évaluation est en cours pour apprécier la pertinence du dispositif.

**Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas adaptés pour permettre son ouverture à l'international compte tenu de la nature du public accueilli.** La formation comprend 63 heures d'anglais, réparties sur chaque semestre du master. Aucun enseignement n'est effectué en anglais. La certification en langue relève de la licence et non du master. La formation ne prépare pas spécifiquement à la mobilité internationale ; des services de l'établissement y sont dédiés. Il n'y a pas de mobilité entrante, ce qui explique qu'aucun cours de français langue étrangère ne soit prévu dans la maquette. Il est précisé que des missions sortantes sont régulièrement organisées pour éviter l'isolement qui pourrait résulter de la situation géographique de l'UPF, ainsi que des missions entrantes. Les étudiants inscrits ont la possibilité de faire une partie ou la totalité du master en mobilité à l'étranger, mais cette opportunité est peu utilisée.

**Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas spécifiquement adaptés aux publics en alternance.** Le dossier d'autoévaluation indique que des personnes suivent la formation alors qu'elles sont déjà agentes publiques, en tant que stagiaires de la formation continue, mais leur nombre n'est pas précisé. L'UPF n'est plus compétente pour délivrer des validations des acquis de l'expérience (VAE) et des validations des acquis professionnels (VAP). Il ne semble pas que le master soit ouvert ou proposé à l'alternance.

## 3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

**La formation développe peu son attractivité auprès de ses différents publics.** Aucun dispositif d'information spécifique sur le master *Droit public* ne semble prévu. Il faut veiller au nombre d'étudiants dans la formation, qui semble diminuer régulièrement (49 en 2018-2019, 32 en 2019-2020 et 28 en 2020-2021).

**La formation suit faiblement la réussite de ses étudiants.** Le taux de réussite paraît satisfaisant (5-11 et 10 sur les années 2018-2019 à 2020-2021) et il semble que les abandons ne soient pas liés à des difficultés en lien avec la formation, mais avec des considérations d'ordre privé ; la formation ne propose pas de dispositif d'aide à la réussite.

**La formation analyse comme elle le peut l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi.** Des enquêtes sur l'insertion sont menées à 18 et 30 mois par le Centre d'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle, mais semblent donner lieu à fort peu de réponses (deux seulement). Le document portant sur l'insertion professionnelle ne propose aucune donnée chiffrée. Il constate que la quasi-totalité des étudiants titulaires du master trouve un emploi dans l'administration d'État, de la Polynésie française ou de ses communes. Mais ce constat n'est étayé par aucun chiffre.

## 4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

**La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.** 10 enseignants-chercheurs (dont trois professeurs des Universités et cinq maîtres de conférences) interviennent dans la formation et onze enseignants temporaires. Il n'y a aucun professeur invité. Il n'existe pas de formation au métier d'enseignant, mais les enseignants peuvent se former à la bureautique, aux langues, etc. Il semble qu'il n'existe pas de dispositif particulier permettant d'apprécier la soutenabilité de l'offre de formation. On dispose des volumes horaires, avec une mutualisation entre les masters *Droit public* et *Droit privé*. Le suivi de la réussite est faible puisque l'on ne dispose pas de chiffres fiables sur les enquêtes d'insertion.

**La formation a défini un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue qui repose exclusivement sur le conseil de perfectionnement.** Aucun mécanisme d'évaluation des enseignements n'est prévu. Il existe des conseils de perfectionnement (composés de quatre enseignants ou enseignants-chercheurs, deux étudiants et deux personnalités extérieures), avec des procès-verbaux, mais aucune indication sur la fréquence de ces conseils n'est donnée. On discute de la possibilité d'offrir une option pour les salariés entre mémoire de recherche et rapport de stage puisque, actuellement, ils sont contraints de faire un mémoire de recherche. Il est assez difficile de mesurer le degré d'intervention du monde socioprofessionnel dans l'évolution des maquettes.

## Conclusion

### Points forts

- Une formation qui répond directement aux besoins de l'administration.
- Une formation de droit public général intégrant des enseignements de droit privé et une formation à la recherche.
- Une formation pouvant être suivie par des professionnels.

### Points faibles

- Une absence d'internationalisation (avec absence de cours dispensés en anglais).
- Une formation peu ouverte à la formation continue.
- Un suivi approximatif de l'insertion des diplômés.

### Recommandations

- Mener une réflexion sur l'ouverture à l'alternance et à la formation continue de la formation.
- Améliorer l'ouverture internationale.
- Mieux impliquer les professionnels dans la formation et son évolution.

# MASTER MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL

## Établissement

Université de la Polynésie française - UPF

## Présentation de la formation

Le master *Management et commerce international* (MCI), implanté à Tahiti et proposé par le département Droit, économie, gestion, propose une mention unique en première année de master (M1). Une spécialisation s'opère en seconde année de master (M2) selon trois parcours : *Marketing*, *finance* et *tourisme* (proposé depuis 2020 suite à une demande des autorités locales d'océanisation des cadres).

La formation est portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) Gouvernance et développement insulaire de l'UPF.

## 1. La politique et la caractérisation de la formation

**La formation est en adéquation avec la stratégie formation de l'établissement et revêt une place primordiale dans l'offre régionale de formations.** Le cursus approfondit toutes les disciplines du management et associées (droit), tout en apportant des connaissances et compétences transversales en langues ou numérique. Le master respecte, *a minima* selon le dossier d'autoévaluation, les ambitions et priorités thématiques de l'établissement : (i) la professionnalisation de la formation par le biais de deux stages longs en entreprise, (ii) l'intégration des enjeux de développement durable par une sensibilisation à l'environnement et à sa préservation, (iii) une évolution vers l'hybridation pédagogique présentiel/distanciel, au demeurant quasi inexistante. Il s'inscrit dans une démarche de continuité des autres formations de l'UPF, majoritairement (à hauteur de 60 %) de la licence *Économie et gestion* et, en moindre mesure, d'autres licences et *Bachelors* (sans établissement de partenariats spécifiques). La formation est également construite en complémentarité avec d'autres formations de même cycle de l'UPF (master *Comptabilité, contrôle, audit*).

**La formation est davantage ouverte à l'international depuis l'ouverture du parcours *Tourisme*.** Les spécificités de la petite économie insulaire ont induit une évolution (de mention et de contenu) du master *Management* pour l'ouvrir sur l'internationalisation des activités économiques, en réponse aux besoins de cadres supérieurs polynésiens des entreprises régionales. Une convention, signée en 2020 avec l'Université Victoria de Wellington (VUW) en Nouvelle-Zélande, offre l'opportunité de suivre le semestre 8 en Nouvelle-Zélande, au sein du master *Global Business and Management*, et d'obtenir en codiplomation un *graduate certificate* de la VUW. Les mobilités ne concernent toutefois qu'un nombre réduit d'étudiants (trois ont bénéficié d'une mobilité sortante en 2018-2019 et un d'une mobilité entrante en 2019-2020).

**La formation bénéficie d'un faible adossement à l'unité de recherche.** L'unité de recherche Gouvernance et développement insulaire de l'UPF regroupe des chercheurs en Sciences de la société autour des thématiques "Gouvernance, normes et institutions" et "Stratégies de développement des économies insulaires". Si les neuf enseignants-chercheurs - trois professeurs des Universités (PU) et six maîtres de conférences (MCF) - initient les étudiants à une approche de recherche, seuls les semestres 7 et 9 comprennent une unité d'enseignement (UE) *Initiation à la recherche*, à hauteur de 21 heures de cours magistraux (CM), ce qui semble minime au regard des 528 heures (78 % des heures maquette) assurées par des enseignants-chercheurs.

**La formation intègre des éléments de professionnalisation.** Des acteurs du monde socioéconomique sont membres du conseil de perfectionnement et apportent un éclairage extérieur sur les évolutions du master pour une meilleure adéquation au bassin d'emploi local. Toutefois, seuls trois professionnels (cadres et dirigeants d'entreprise) font partie de l'équipe enseignante (modules *Logistique et systèmes d'information* et *Revenue Management/Ingénierie du Tourisme. Qualité*). La maquette du master intègre deux stages obligatoires d'une durée minimale de 16 semaines (positionnés aux semestres 8 et 10). Aucun partenariat professionnel n'est institutionnalisé. Par ailleurs, aucune césure dans le programme n'est en place pour faciliter les stages à l'étranger (notamment les stages en structures hôtelières à Bora-Bora pour les inscrits du parcours *Tourisme*), obligeant les étudiants à rattraper les enseignements en soirée, après leur journée de travail, via la plateforme.

## 2. L'organisation pédagogique de la formation

**La formation met en œuvre les méthodes pédagogiques classiques.** Les 678 heures d'enseignement sont réparties selon 408 heures CM et 270 heures travaux dirigés (TD). La répartition des heures entre heures CM (à hauteur de 60 % des heures maquette) et heures TD (à concurrence de 40 % des heures maquette) est identique entre la première année de master (M1) et la deuxième année de master (M2). L'approche programme est largement mobilisée. Le programme met en place un format identique (21 heures CM et 9 heures TD) pour chaque module (à l'exception de deux modules, et des langues enseignées uniquement en heures TD).

**Les pratiques pédagogiques sont très peu diversifiées.** On observe la même répartition entre heures CM et heures TD quel que soit le module, les heures CM étant majoritaires. L'approche portfolio, pourtant fondamentale en master, n'est pas abordée. La pédagogie numérique apparaît peu développée : une seule UE au semestre 7 propose une approche pédagogique d'hybridation (10,5 heures maquette représentant 1,5 % des heures maquette du master). En outre, le positionnement de cette modalité au premier semestre du master n'est pas idéal pour une bonne appropriation de la pratique. Toutefois, avec le projet Narua dans le cadre de l'AAP ExcellenES, les pratiques pédagogiques (approches transdisciplinaire et participative, formation tout au long de la vie) et supports numériques en ligne et asynchrones vont se développer.

**La formation inclut une partie des enseignements en anglais à hauteur de 30 %.** 15 heures TD sont dédiées, chaque semestre, à l'anglais, langue vivante obligatoire. Tenant compte de la situation géographique de la Polynésie française dans le Pacifique Sud, une seconde langue vivante, espagnol ou mandarin (via l'Institut Confucius) est proposée, selon un volume horaire semestriel pour l'espagnol de 15 heures TD et pour le mandarin de 24 heures TD pour un niveau A et B et de 40 heures TD pour un niveau C, D et E. Aucune certification en langue n'est proposée aux étudiants dans le cadre du cursus ; cette dernière étant passée en licence *Économie et gestion* à l'UPF. La question du passage de la certification pour les étudiants issus d'un autre cursus que la licence, voire d'un autre établissement, comme celle de la durée de validité de la certification (deux ans) restent entières.

**Les contenus et les dispositifs de la formation sont, en partie, adaptés aux publics de la formation continue et en alternance.** Si aucun parcours spécifique n'est proposé, la mise en place d'une adaptation horaire en fin de journée autorise le suivi du cursus par des salariés issus du monde professionnel en formation continue (en moyenne 30 % des effectifs de la formation), assurant ainsi une partie du financement de la formation. L'UPF n'était pas compétente pour délivrer les validations des acquis de l'expérience (VAE) (totales ou partielles) et les validations des acquis professionnels (VAP). L'alternance est très peu développée en Polynésie française, compte tenu de la législation locale.

## 3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

**La formation mène une politique de promotion via le Centre d'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle (COSIP).** Depuis deux ans, des étudiants métropolitains postulent pour intégrer le MCI en M1 ou M2. Il est à noter qu'il existe une contradiction entre les documents fournis : le conseil de perfectionnement détermine un effectif de 17 étudiants inscrits en 2018-2019, 20 en 2019-2020 et 38 en 2020-2021 (17 étudiants ne venant pas de la licence *Économie et gestion* de l'UPF) en M1 et 18, 11 et 15 en M2, alors que le dossier d'auto-évaluation précise que le nombre de candidats est en progression sur les trois années : de 22 candidats en 2018-2019, il passe à 26 en 2019-2020 et 55 en 2019-2020. Le taux moyen de sélection se situe aux alentours de 60 %. Une inquiétude persiste sur la baisse continue des effectifs en deuxième année de licence (L2) et troisième année de licence (L3) en licence *Économie et gestion*, principal bassin de recrutement du master. Aussi la pertinence de l'ouverture de trois parcours se pose, compte tenu du faible nombre de candidats postulant pour le master et, plus spécifiquement, d'inscrits en M2 (8 inscrits sur 15 pour le parcours *Tourisme*).

**La formation suit la réussite de ses étudiants.** Le taux de réussite est établi à 70 % en 2019-2020 et 79 % en 2020-2021, pour les étudiants inscrits en M1 et s'étant présentés aux examens, et à 55 % en 2019-2020 et 93 % en 2020-2021, pour les étudiants inscrits en M2 et s'étant présentés aux examens, selon le conseil de perfectionnement. Le dossier d'autoévaluation fait ressortir un taux de réussite moyen de 54 % en M1 si l'on se réfère aux étudiants inscrits en début d'année (certains ne se sont pas présentés aux examens). Trois étudiants sont en situation d'échec, n'ayant validé aucun crédit ECTS en 2018-2019 et quatre en 2020-2021. Le nombre de diplômés en master MCI s'établit à 15 en 2018-2019, chute à 6 en 2019-2020 et remonte à 14 en 2020-2021.

**Le très petit échantillon de réponses (une dizaine de réponses en moyenne) n'est pas représentatif, n'autorisant pas une analyse fiable de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études.** Une première enquête de suivi de l'insertion professionnelle est réalisée à 18 mois, attestant d'un taux d'insertion de 88 %, suivie d'une seconde

à 30 mois, relevant un taux d'insertion de 100%. L'analyse de l'insertion professionnelle est délicate, compte tenu de l'effectif très restreint des promotions et du manque de retours des diplômés (60 % de retours pour les diplômés 2016 et 2017). Quatre étudiants sont en poursuite d'études en 2018-2019 (dont un à un niveau supérieur en études doctorales et trois à un niveau équivalent) à l'UPF, l'établissement ne disposant pas des données relatives aux autres établissements. Un seul étudiant est en poursuite d'études en 2020-2021.

## 4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

**La formation ne donne pas d'indications sur les moyens mis en place pour atteindre ses objectifs.** L'équipe pédagogique présentée permet de préjuger de ressources humaines suffisantes (treize enseignants permanents et cinq enseignants temporaires) pour l'encadrement du petit effectif des deux promotions (39 étudiants inscrits en M1 et 15 étudiants inscrits en M2). Le dossier d'autoévaluation ne fournit aucune indication ni sur l'allocation et la gestion des moyens financiers alloués, ni sur le pilotage du cursus et des trois parcours.

**L'établissement affiche des évaluations de la formation (anonyme et volontaire) et des enseignements via la plateforme Espadon.** Il n'est rapporté aucun répondant sur les trois années évaluées. La démarche d'amélioration continue de la formation repose essentiellement sur des contacts informels entre l'équipe pédagogique et les étudiants. Un conseil de perfectionnement est mis en place depuis 2018 et se réunit une fois par an. Il est composé de l'équipe enseignante, d'étudiants de chaque niveau et d'acteurs socioéconomiques locaux, intervenant dans la formation. Il a permis de restructurer la maquette selon le calendrier de l'Université Victoria à Wellington, dans le cadre du master joint, et l'ouverture d'un parcours *Tourisme* en M2.

## Conclusion

### Points forts

- Une formation affichant des débouchés dans de nombreux secteurs d'activité économiques internationaux.
- Une adaptation de la formation aux spécificités du marché de l'emploi local (évolution de mention et de contenu, parcours de spécialisation en M2).
- Un positionnement du master dans la continuité des autres formations de l'UPF, notamment la licence *Économie et gestion*.
- Un adossement à l'unité de recherche Gouvernance et développement insulaire de l'UPF, même si les heures dédiées à la recherche sont minimales.
- Des perspectives d'instauration de partenariats avec des universités de la zone pacifique dans le cadre du projet Narua (multilinguisme et océanisation des cadres).

### Points faibles

- Un certain recul de l'attractivité de la formation dont il convient de déterminer une origine structurelle ou conjoncturelle.
- Un trop faible effectif de la promotion M2 pour justifier la mise en place de trois parcours.
- Un manque de diversité des pratiques pédagogiques (majorité d'heures CM) et une trop faible proportion d'enseignements en hybridation.
- Un faible taux de réussite des étudiants en M1 et M2.
- Un manque d'implication des diplômés dans les évaluations de la formation et des enseignements, privant l'établissement de statistiques exploitables.

### Recommandations

- Redynamiser l'attractivité du cursus par le développement de bassins de recrutement autres que la licence *Économie et gestion*, la mise en place d'un double diplôme avec l'université partenaire d'Hawaïi et le renforcement du réseau des *alumni* pour les offres de stage.

- Recentrer la formation sur deux parcours compte tenu du très faible effectif de la promotion.
- Introduire une professionnalisation accrue dans le cursus, par l'intervention d'un plus grand nombre de professionnels et une pédagogie plus interactive, personnalisée et pragmatique (basculement de certains enseignements vers une modalité majoritaire en heures TD), visant une diversité des pratiques pédagogiques.
- S'appuyer sur le contrat de valorisation de l'enseignement à distance (via le PIA4 ExcellencES) comme levier de développement des modalités d'enseignement hybride.
- Restructurer les enquêtes d'évaluation pour impliquer les étudiants et bénéficier de pistes d'amélioration continue du cursus.

# MASTER ÉNERGIE

## Établissements

Université de Franche-Comté - UFC  
Université de la Polynésie française -UPF  
Université technologique Belfort-Montbéliard - UTBM

## Présentation de la formation

Le master *Énergie* de l'université de Franche-Comté (UFC) propose deux parcours diplômants intitulés *Énergie électrique (EE)* et *Ingénierie thermique et énergie (ITE)*, auxquels s'ajoutent deux parcours co-accrédités depuis 2017, l'un associant l'université technologique Belfort-Montbéliard (UTBM), intitulé *EE-UTBM* et l'autre associant l'université de la Polynésie française (UPF) sur le parcours *Gestion des énergies en milieu insulaire et tropical (GEMIT)*. A cette offre de formation, s'ajoutent les parcours anglophones *Electrical engineering (EEN)* et *Thermal engineering (TEN)*, ouverts à la rentrée 2021-22. De plus, une École universitaire de recherche (EUR) à vocation internationale intitulée *Engineering and Innovation through Physical Sciences, High-technologies, and cross-disciplinary research (EIPHI)* s'appuie sur ces deux derniers parcours. Enfin, un Cursus master ingénierie (CMI) centré sur l'Hydrogène, énergie et efficacité énergie (H3E), financé par le programme d'investissements d'avenir (PIA), vient renforcer ce master *Énergie*.

## 1. La politique et la caractérisation de la formation

**Ce master *Énergie* s'inscrit parfaitement en cohérence dans l'offre de formation de l'établissement, s'appuyant sur un axe fort de sa politique à travers l'enjeu de la transition énergétique et son volet développement durable.**

En tant que filière d'excellence, et ce malgré une concurrence importante au niveau national, avec de nombreux masters sur le thème de l'énergie, en lien avec les problématiques de réchauffement climatique, le master *Énergie* de l'UFC est bien implanté au sein du territoire et de la région. En effet, la formation bénéficie d'une plus-value avec son adossement à la licence *Sciences pour l'ingénieur* de l'UFC ainsi que le CMI *H3E*.

**L'ouverture à l'international de la formation est très récente et doit être développée grâce à l'EUR.** Cette formation de master s'est très récemment ouverte à l'international avec la mise en place, en septembre 2021, des deux parcours *EEN* et *TEN* de l'EUR EIPHI. Mais sur les parcours actuels *EE* et *ITE*, la mobilité des étudiants est extrêmement faible (seulement une mobilité sortante et une entrante en 2018-19, deux mobilités sortantes en 2019-20, aucune mobilité en 2020-21 pour 130 étudiants inscrits dans la formation par an en moyenne). Aucune offre spécifique, en dehors des parcours adossés à l'EUR EIPHI, n'existe. Les étudiants reportés dans le dossier d'autoévaluation sont en fait des étudiants internationaux (environ 30 inscrits chaque année depuis trois ans, avec une légère diminution en 2020-2021 (25 étudiants) qui peut s'expliquer par la crise sanitaire).

**La formation bénéficie d'un bon adossement à la recherche, notamment pour ses filières d'excellence.** La formation prend appui sur deux laboratoires de recherche labellisés Centre national de la recherche scientifique (CNRS), à savoir l'institut Franche-Comté électronique mécanique thermique et optique – sciences et technologies (FEMTO-ST), principalement son département Énergie, et l'unité d'appui et de recherche UAR FCLAB, au sein desquels 58 enseignants-chercheurs (soit 70 % de l'équipe pédagogique) interviennent dans la formation à hauteur de 70 % de son volume global sans que l'on en connaisse la répartition précise en heures étudiant. Le nombre d'heures de formation à et par la recherche est assez conséquent (hors projets, 178 heures pour le CMI *H3E* et 200 heures pour les parcours *ITE* et *EE*) au regard du nombre d'heures total de ces parcours (en moyenne 890 heures). Celui-ci est complété par des stages et des projets tutorés, respectivement 48 et 24 crédits ECTS, sans précision sur la part orientée recherche. Les étudiants du CMI *H3E* bénéficient d'enseignements spécifiques en lien direct avec les activités des laboratoires à travers des projets associés. Les deux parcours de l'EUR EIPHI bénéficient quant à eux de périodes d'immersion dans les laboratoires.

**La formation entretient de bonnes relations avec le monde socioéconomique et intègre de nombreux éléments de professionnalisation.** Les interactions sont importantes avec les acteurs du monde socioéconomique du Nord Franche-Comté, très présent sur le secteur de l'énergie. La formation est ouverte à l'alternance depuis 2018 pour le parcours *ITE* et plus récemment, depuis 2020, pour le parcours *EE* de l'UFC, sur les deux années du master, ceci correspondant à un besoin souligné des entreprises et une demande des étudiants. Les étudiants sont initiés durant leur cursus à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise par une unité d'enseignement (trois

crédits ECTS). La formation met l'accent sur l'insertion professionnelle pour aider l'étudiant à construire son projet professionnel en organisant des journées spécifiques avec des industriels, des visites d'entreprises, des actions de coaching avec des professionnels du recrutement. Ces actions sont efficaces puisque la majorité des étudiants se dirige vers l'industrie de l'énergie électrique et thermique. Cependant, seuls 12 professionnels (sept pour le parcours *ITE* et cinq pour le parcours *EE*) interviennent dans la formation à hauteur de 208 heures pour le parcours *ITE* et 40 heures pour le parcours *EE* sans que cette différence ne soit expliquée. La part des stages et projets réalisés en entreprise n'est pas indiquée.

## 2. L'organisation pédagogique de la formation

**La formation met en œuvre les méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées, mais la démarche d'approche par compétences doit être finalisée.** La démarche d'approche par compétences se limite à une correspondance sommaire entre la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et la maquette de la formation. Il est toutefois indiqué que cette fiche est propre au parcours et est devenue nationale. L'approche par compétences est en cours de déploiement et l'équipe pédagogique est consciente du chemin qu'il reste à parcourir, s'autoévaluant de manière correcte, mais non satisfaisante sur ce critère. La valorisation des compétences acquises hors du cursus peut se faire via le supplément au diplôme.

**La formation développe et diversifie peu ses pratiques pédagogiques.** Les enseignements sont réalisés de manière classique. Des enseignements sont toutefois dispensés de manière inversée et de manière inductive. Dans le premier cas, le cours est mis au préalable à disposition sur la plateforme Moodle, alors que dans le second cas certains concepts identifiés sont reformulés à partir de résultats expérimentaux. L'enseignement à distance est mis en place en particulier pour certains modules spécifiques avec l'UPF et la Réunion, sans plus de détails fournis sur ces enseignements.

**Les contenus et les dispositifs que la formation consacre à son ouverture à l'international peuvent être accentués.** Si l'enseignement de l'anglais occupe une part significative (trois crédits ECTS par semestre, 60 heures pour tout le cursus), aucun enseignement n'était dispensé en anglais avant l'ouverture de l'EUR en 2021. De plus, le nombre d'étudiants obtenant le *Test Of English for International Communication* (TOEIC) au niveau B2 et 785 points est relativement faible (21 au total). Aucun dispositif de préparation à la mobilité propre à la formation n'est proposé, la formation s'appuyant sur la direction des relations internationales de l'établissement.

**L'organisation de la formation est adaptée à l'alternance, mais pas aux publics de la formation continue.** Les calendriers des formations ont notamment été adaptés avec un suivi des alternants par les tuteurs pédagogiques. La formation s'appuie sur le service dédié de l'établissement et sur les outils mis en place (livret électronique d'apprentissage). Le nombre d'alternants (très majoritairement en contrat d'apprentissage) augmente exponentiellement (deux en 2018-2019, cinq en 2019-20, 25 en 2020-21), démontrant le succès de cette stratégie de professionnalisation. En revanche, le rythme de l'alternance n'est pas exploité pour développer l'accueil d'étudiants en formation continue (un en 2018-19 et un en 2020-21), qui ne bénéficient actuellement d'aucun aménagement. À ce jour, aucun étudiant n'a bénéficié d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou professionnels (VAP).

## 3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

**L'attractivité du master et de ses deux parcours *EE* et *ITE* est perfectible.** Le master reçoit un nombre de candidatures élevé (213 en 2020-21) pour 91 dossiers admis et au final 60 étudiants inscrits (pour une capacité d'accueil de 36 étudiants par année et pour chaque parcours *EE* ou *ITE*), sachant que le recrutement est très local au niveau de la licence mention *Sciences pour l'ingénieur* de l'UFC, représentant 75 à 85 % de l'effectif. La répartition entre les deux parcours est assez équilibrée, avec 60 % des étudiants inscrits en parcours *ITE* et 40 % en parcours *EE*. Le nombre d'étudiants est beaucoup plus faible dans le parcours *EE*-UTBM (cinq à dix étudiants) et le parcours *GEMIT* a de grosses difficultés de recrutement (cinq étudiants en 2020-21 et aucun en 2021-22). La question est donc posée sur la future poursuite de ce parcours. La communication du master utilise des actions classiques, telles que les portes ouvertes, Internet, des forums régionaux. Une journée spécifique envers les étudiants de brevets de technicien supérieur (BTS) et de bachelor universitaire de technologie (BUT) est organisée lors d'une journée intitulée PluriÉnergies, sans que l'impact sur l'attractivité pour la formation n'en soit évalué.

**La formation affiche un excellent taux de réussite, proche de 100 %, mais n'analyse pas le poids de la compensation dans celui-ci.** Si peu d'étudiants sont en situation d'échec (un seul étudiant en 2018-19 et en 2019-20 n'a validé aucun crédit ECTS), le taux d'étudiants ne validant pas tous leurs crédits ECTS est élevé, seulement 15 à 20 % des étudiants de M1 validant l'ensemble des crédits ECTS. Sans précision fournie, il semble

que la formation n'a pas tenu compte de la compensation dans la validation des crédits ECTS. La question de la compensation se pose donc dans la validation des compétences et mérite une analyse plus approfondie de la part de la formation. Il n'est pas fait mention d'un dispositif de soutien ou de remédiation à destination des étudiants, compréhensible au regard des taux de réussite.

**La formation analyse et suit l'insertion professionnelle, très bonne, et la poursuite d'études de ses diplômés à travers l'Observatoire de la formation et de la vie étudiante (OFVE).** Concernant les enquêtes à 18 et 30 mois auprès des diplômés, les taux de réponse sont compris entre 60 et 70 %. Le taux d'insertion est de 60 à 80 % dans les quatre mois après l'obtention du diplôme, plus de 85 % des étudiants ayant décidé d'entrer sur le marché du travail directement après leur master. Après 30 mois, 95 % sont en emploi dont 90 % en contrat à durée indéterminée (CDI), tous positionnés sur un poste d'ingénieur ou de cadre ; le taux d'insertion national dans le domaine Sciences, technologies et santé étant de 91 % pour les diplômés de 2018. Le nombre d'étudiants poursuivant leur cursus en doctorat est très faible (moins de 10 %, soit trois à quatre étudiants par promotion). Il conviendra d'analyser l'impact de l'EUR sur cette poursuite d'études.

## 4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

**La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.** La formation s'appuie sur un nombre d'enseignants et enseignants-chercheurs titulaires conséquent (58 intervenants sur l'ensemble des deux années de master *ITE* et *EE*) au regard du nombre d'heures global (2 105 heures) et du nombre d'étudiants inscrits dans le cycle (133).

**La formation définit un processus d'évaluation interne permettant son évolution dans une démarche d'amélioration continue, mais doit améliorer le taux de réponse des enquêtes d'évaluation auprès des étudiants.** La formation est bien articulée autour d'un conseil de perfectionnement qui se réunit annuellement (à l'exception de l'année 2020 en raison des conditions sanitaires). Sa composition et ses objectifs sont parfaitement définis et toutes les questions liées à la pédagogie et le pilotage y sont abordées. Il est important de souligner qu'une enquête de satisfaction est réalisée au niveau des étudiants avec 80 % de satisfaction globale, mais un taux de réponse faible (17 %), qu'il conviendra d'améliorer pour que les résultats soient plus représentatifs.

## Conclusion

### Points forts

- Un conseil de perfectionnement correctement implanté autour de problématiques bien posées.
- Une ouverture à la formation en alternance efficiente en accord avec les souhaits des entreprises et des étudiants.

### Points faibles

- Une très faible attractivité du master *GEMIT* associant l'université de la Polynésie française.
- Une faible proportion d'étudiants validant tous les crédits ECTS sans compensation en M1.
- Une poursuite en doctorat qui reste très limitée.
- Une ouverture à l'international encore limitée.

### Recommandations

- Poursuivre le développement des spécificités, car la concurrence des formations sur le domaine de l'énergie va continuer à s'accroître dans les prochaines années en lien avec les problématiques de réchauffement climatique et les crises de l'énergie.
- Réfléchir à une architecture simplifiée, centrée sur les parcours les plus attractifs, tout en poursuivant le développement vers l'international sous une autre forme.
- Développer le volet international et l'attractivité vers le doctorat. La mise en place de partenariats avec des laboratoires étrangers dans le cadre de l'EUR pourrait être bénéfique sur les deux plans.

- Envisager la mise en place d'un dispositif spécifique d'accompagnement à la vue du faible nombre d'étudiants validant l'ensemble de leurs crédits ECTS.

## Observations de l'établissement

Punaauia, le 9 février 2023

Présidence de l'UPF  
Affaire suivie par :  
Stéphanie AKROUCHI  
Assistante de la Présidence  
Tél. : 40.80.38.39  
Mail : [secretariat-president@upf.pf](mailto:secretariat-president@upf.pf)

Monsieur le Président du  
Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche  
et de l'Enseignement Supérieur  
2 Rue Albert Einstein  
75013 Paris  
FRANCE

Réf. : PC/SA/N°23/0058

Objet : Réponse au rapport HCERES sur l'offre de formation de deuxième cycle de l'Université de la Polynésie française

Monsieur le Président,

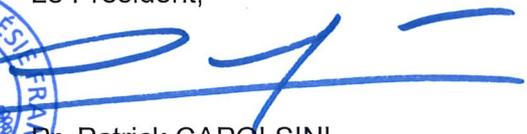
Avant tout, l'établissement tient à remercier l'ensemble des experts pour leur implication dans cette évaluation et la pertinence de la plupart de leurs remarques.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires, formation par formation, des équipes pédagogiques concernées. Lesdits commentaires n'ont fait l'objet d'aucune modification de la part de l'équipe de direction.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Président,



  
Pr. Patrick CAPOLSINI

ANNEXES : commentaires, formation par formation, des équipes pédagogiques

Dans les pages qui suivent, les responsables des équipes pédagogiques ont souhaité exercer leur « droit de réponse » en formulant des observations.

Afin d'en faciliter la lecture, ils ont suivi la structure des rapports HCERES et formulé leurs observations dans la rubrique correspondante.



## MASTER LANGUES ET SOCIÉTÉS

Domaine (ALL, DEG, SANTE, Santé, SHS, STS) : ALL

Cursus (DEUST ; DFA ; DFG ; Licence, Licence professionnelle, Master, etc.) : Master

Intitulé de la formation : Langues et sociétés

### Observations :

Dans **1. La politique et la caractérisation de la formation**, La formation intègre des éléments de professionnalisation mais n'entretient pas de relations soutenues avec le monde socioéconomique, il est écrit que "Il faut noter que certains enseignements sont donnés le soir et sont donc compatibles avec les contraintes d'un étudiant en formation continue".

En fait, ce ne sont pas "certains enseignements" mais c'est plus de 90% des cours de M1 et 2LCSO qui sont dispensés dans le créneau 16h30-19h.

Dans **2. L'organisation pédagogique de la formation**, La formation gagnerait à diversifier davantage ses pratiques pédagogiques, il est écrit que "La pédagogie adoptée se concentre sur la lecture critique d'articles et d'ouvrages de recherche. Ces pratiques indispensables (...) ne sont pas complétées par d'autres démarches pédagogiques, telles que la pédagogie inversée ou l'utilisation des ressources pédagogiques offertes par les plateformes numériques ((dépôt de fichiers numérisés, de podcasts, de vidéos pédagogiques, etc.).

En réalité, la plupart des enseignants pratiquent le dépôt de fichiers numérisés, et orientent - en cours - les étudiants vers des compléments du cours sous la forme de podcasts, de vidéos pédagogiques, émanant souvent d'autres universités (françaises et étrangères, notamment du Pacifique).

Toujours dans **2. L'organisation pédagogique de la formation**, Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés aux publics de la formation continue et en alternance mais la formation ne développe pour autant pas ce type de parcours, il est écrit que "L'emploi du temps avec de nombreux enseignements en fin de journée permettrait un accès des publics de formation continue à la formation ; cependant ce type de parcours n'est pas développé".

La réponse est que nous sommes une petite université où n'existent pas en Formation continue de cours de niveau Master en LLSH, qui pourraient s'articuler avec ceux du M LCSO. En fait, le M LCSO fonctionnant essentiellement en cours du soir, il répond à la fois à l'esprit de la formation initiale et continue. Notre principale difficulté étant de trouver un vivier suffisant d'étudiant motivés, nous n'envisageons pas de faire du M LCSO un diplôme de formation continue car cela en exclurait (pour des raisons financières, la Formation continue étant autofinancée) bien des étudiants sortant d'une Licence et qui sont non-salariés ;

Egalement dans **2. L'organisation pédagogique de la formation**, Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas adaptés pour permettre son ouverture à l'international, nous lisons que "La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences linguistiques utiles à son insertion professionnelle à travers l'enseignement obligatoire de l'anglais et de l'anglais pour la recherche.

En revanche, elle n'inclut pas de mobilité sortantes ou entrantes *stricto sensu*, mobilité qu'elle ne cherche pas à développer". Le fait est que la mobilité régionale (vers l'Australie, la N-Zélande, etc.) est compliquée car ces pays ont un calendrier différent : leurs cours cessent mi-novembre et reprennent fin février, ce qui fait un sérieux décalage dans le début et aussi dans la fin de leurs cours, par rapport à notre propre calendrier. Par ailleurs, nos petits effectifs en M1 et M2 LCSO, et la présence dans cette formation de quelques étudiants salariés, expliquent la non-mobilité sortante, ces

dernières années, sans parler de l'interruption – en raison du Covid - pendant parfois plus deux ans des liaisons aériennes et des possibilités d'entrée dans la quasi-totalité des pays de la région Pacifique.

Néanmoins, sur le fond, nos cours, relatifs aux sociétés de l'Océanie, possèdent tous une dimension régionale, internationale (beaucoup, voire la plupart des sources de référence sont en anglais, etc.). Nous souhaitons également, dans la nouvelle maquette, fusionner 2 cours de S7 pour permettre de créer un nouveau cours, Art océanien, qui serait assuré par un enseignant d'une université de la région, peut-être à distance et en associant de nouvelles techniques d'enseignement, ce qui répond aussi pour partie aux remarques de nos collègues de l'Hceres quant à la nécessité de développer les pratiques pédagogiques ("Diversifier davantage les pratiques pédagogiques pour remédier au taux d'échec significatif des étudiants en M1").

Dans 3. **L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation**, La formation suit son attractivité auprès de ses différents publics sans pour autant mettre en place une politique active pour la développer, nous lisons que "L'organisation de porte-ouvertes, la participation de l'équipe pédagogique à des forums d'orientation ou encore l'enrichissement des supports de communication déjà existants constituent des leviers dont la formation gagnerait à se saisir".

Cette remarque fait pleinement sens, nous œuvrons déjà dans cette direction et allons, en mars 2023, entreprendre la promotion de notre formation – en partenariat avec la Direction générale de l'éducation et des enseignements en Polynésie française - auprès des enseignants du secondaire de l'île de Tahiti pour leur faire connaître les possibilités de reprise d'études (VAE/VAP) en M1 ou M2, d'autant plus envisageables que la plupart de nos cours ont lieu en fin de journée. Ceci correspond à la Recommandation **Mettre en place une politique de communication sur la formation plus complète afin d'informer plus précisément les candidats sur les attendus de l'équipe pédagogique et les débouchés réels du master**

Enfin, nous reprenons ici ce qui apparaît, synthétiquement, dans la **Conclusion. Points faibles**, de l'expertise de l'Hceres :

#### **Un taux d'abandon élevé et un faible nombre d'étudiants diplômés chaque année**

En effet, c'est là notre préoccupation majeure, ce pourquoi (voir ce qui précède) nous allons tenter de trouver un nouveau vivier d'étudiants particulièrement motivés.

#### **Une absence de relations soutenues avec le monde socio-professionnel et Des stages ne donnant pas lieu à des crédits ECTS dans une UE spécifique**

**En fait, existe déjà en S9** une UE "Métiers de la culture et du patrimoine", que nous souhaitons faire évoluer en Ue "Culture, tourisme, environnement", dans la nouvelle maquette. Nous rappelons que si le stage qui existe en S9 n'est pas doté d'ECTS, c'est parce que certains de nos étudiants, déjà salariés,

ne peuvent faire un stage, en sus du suivi des cours de M2 LCSO et de leur activité professionnelle. Néanmoins, tout le S10 est consacré à l'élaboration d'un mémoire de recherche (100 p) : il peut – et cela est précisé dans le règlement spécifique des études, depuis des années – être en rapport avec une pratique professionnelle ou un stage de longue durée précisément pendant ce S10.

#### **Une absence de suivi et d'analyse précis et systématiques de l'insertion professionnelle des diplômés**

Il n'appartient pas exactement à l'équipe enseignante de faire cette démarche, mais le caractère réduit de nos effectifs fait que nous connaissons nos étudiants, leur situation à l'entrée et à la sortie du Master LCSO. Certains sont parfois déjà salariés, d'autres effectuent à l'issue du Master des vacances dans l'enseignement, passent

des concours de la fonction publique étatique ou territoriale, travaillent dans les métiers du journalisme et de la communication et/ou poursuivent en thèse. A l'avenir, nous devrions parvenir à formaliser ces informations (**Recommandation : Mettre en place un dispositif de suivi des anciens étudiants pour améliorer le pilotage de la formation**) de manière systématique.

## MASTER DROIT PRIVÉ

**Domaine (ALL, DEG, SANTE, Santé, SHS, STS) : DEG**

**Cursus (DEUST ; DFA ; DFG ; Licence, Licence professionnelle, Master, etc.) : Master**

**Intitulé de la formation : Droit privé**

### Observations :

Le rapport HCERES remarque que la formation est « peu attractive ». Il y trouve une explication dans le fait que divers enseignements concernent spécifiquement le droit applicable en Polynésie. On peut attirer l'attention sur un autre élément explicatif qui tient au coût financier considérable que représente pour un étudiant de métropole une installation en Polynésie Française. L'éloignement géographique et l'isolement qui en résulte, le coût de la vie et les difficultés de logements sont naturellement des freins importants aux candidatures des étudiants métropolitains.

Les remarques relatives à la non-ouverture du master Droit privé à la formation continue ont fait l'objet d'une correction d'erreurs matérielles. Tout au contraire, un nombre important d'étudiants inscrits le sont dans le cadre de la formation continue et les horaires de cours sont tout spécialement aménagés pour eux, ce qui fait peser de fortes contraintes sur le déroulement de la formation. Ce public est donc tout particulièrement pris en considération et apporte une riche diversité au sein des promotions successives.

L'ouverture de la formation à l'international est jugée trop faible sur la période évaluée. La Directrice actuelle du Master est tout à fait d'accord avec cette appréciation et compte faire évoluer les choses sur ce point. Comme déjà indiqué, le projet *Nārua* est l'occasion de nouer de nouveaux partenariats avec les Universités anglophones du Pacifique qui seront un vivier pour des mobilités entrantes enseignantes ou pour la venue de professeurs invités. La future maquette devrait également proposer un cours de Business Law en anglais et des cours plus généraux d'anglais juridique.

S'agissant de la mesure de l'insertion professionnelle des étudiants, elle relève des missions d'un service dédié, le COSIP. Pour autant, les liens étroits tissés avec les étudiants appartenant à de petites promotions nous permettent de suivre de manière informelle mais néanmoins précise le parcours professionnel de nos étudiants. Nous pouvons observer que leur insertion professionnelle est pour le moins très satisfaisante.

La sensibilisation à l'entrepreneuriat n'est pas inexistante mais est réalisée par des actions conjointes à plusieurs formations et services de l'université. On peut citer, entre autres, les soirées « Confidences de Pros » qui font intervenir des entrepreneurs locaux auprès des étudiants. Des témoignages d'anciens doctorants de l'Université qui ont créé leur entreprise après la thèse sont également organisés dans le cadre des manifestations « After Master ». Mais il faut souligner que ces événements ne sont pas plébiscités par les étudiants qui sont bien davantage attirés par l'avocature, le secteur de

la banque, le secteur de l'activité maritime et bien évidemment les services de l'administration polynésienne qui manquent de juristes de droit privé. La sensibilisation à l'entrepreneuriat n'est pas une demande des étudiants.

## MASTER MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL

Domaine (ALL, DEG, SANTE, Santé, SHS, STS) : DEG

Cursus (DEUST ; DFA ; DFG ; Licence, Licence professionnelle, Master, etc.) : Master

Intitulé de la formation : Management et commerce international (MCI)

L'équipe pédagogique du Master MCI remercie l'HCERES pour son rapport d'évaluation, et notamment les **recommandations** qui vont permettre de renforcer la formation.

L'une des recommandations vise à « *Recentrer la formation sur deux parcours compte tenu du très faible effectif de la promotion* ».

A ce sujet, l'équipe pédagogique a pris la décision de proposer uniquement les parcours Marketing et Tourisme, dès la rentrée 2023. Le parcours finance n'est donc plus ouvert, tout en sachant que l'UPF propose un master CCA à partir de la rentrée 2023.

Par ailleurs, au sujet de l'organisation pédagogique de la formation il est indiqué en page 2 du rapport HCERES que « *les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. Aucun salarié issu du monde professionnel n'est inscrit au cours des trois années évaluées* ». Nous tenons à préciser ici que les contenus et les dispositifs de la formation sont, en partie, adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. Si aucun parcours spécifique n'est proposé, la mise en place d'une adaptation horaire en fin de journée autorise le suivi de cursus par des salariés issus du monde professionnel en formation continue (en moyenne 30 % des effectifs de la formation).

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)